

Accueil >> L'accueil de jour

L'accueil de jour

Présentation

L'accueil de jour est une formule d'accueil qui peut permettre à une personne aidée (handicapée ou âgée en perte d'autonomie) de bénéficier de l'accès à un service ou de l'accès à un établissement, sur une ou plusieurs journées par semaine. Il s'agit parfois d'une formule qui est plus facilement accessible pour des enfants ne pouvant être accueillis dans un établissement sur toute une semaine par exemple.

L'accueil de jour existe déjà depuis de nombreuses années dans le domaine de la prise en charge en psychiatrie.

Plus récemment se sont développées les formules d'accueil de jour pour des personnes âgées en perte d'autonomie et en particulier pour des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Il existe aussi des places d'accueil de jour pour des personnes souffrant d'autres types de handicaps ou de maladies sur le Haut-Rhin, comme l'accueil de jour proposé par l'établissement Alister pour les personnes cérébrolésées.

Toutefois, cette formule d'accueil de jour n'est pas toujours possible pour toutes les personnes en situation de handicap faute de places dans les établissements.

L'accueil de jour permet aux personnes qui en bénéficient, d'accéder à des activités, de participer à des actions de groupe, de maintenir des liens ou d'accéder à une vie sociale collective.

Encadrés par des professionnels, ces temps d'accueil ont une vocation à la fois occupationnelle et thérapeutique. Ils peuvent par ailleurs représenter un temps de répit pour les aidants qui accompagnent la personne bénéficiant de cet accueil de jour, quand l'aidant et la personne aidée vivent ensemble par exemple. Ces accueils se déroulent dans des lieux adaptés et ils peuvent rassurer les aidants qui savent que leur proche est pris en charge par des professionnels.

Dans le cas de personnes âgées en perte d'autonomie (touchées par la maladie d'Alzheimer par exemple), **l'accès à un accueil de jour est aussi une alternative à un hébergement permanent dans un établissement pour personnes âgées dépendantes (un EHPAD), un moyen de prolonger la vie au domicile en préservant l'aidant.** C'est un moyen pour les personnes malades "d'utiliser leurs capacités intellectuelles, de maintenir leur autonomie le plus longtemps possible". Pour de nombreux aidants qui vivent aux côtés de la personne malade, qui "n'osent plus sortir de chez eux pour vaquer à leurs occupations habituelles, confier leur proche à un accueil de jour leur permet aussi de faire une pause, d'avoir du temps pour eux". (Source : "La Buissaie vous propose un accueil de jour".)

Accueil >> L'accueil de jour

Par ailleurs, dans les accueils de jour, les aidants peuvent échanger avec les professionnels présents et trouver un soutien moral, une écoute.

Qui peut bénéficier d'un accueil de jour?

Les accueils de jour dépendent des structures et des services qui en sont à l'origine et qui les encadrent. Il peut s'agir de services proposés par :

- des hôpitaux spécialisés en psychiatrie,
- des établissements médico-sociaux de types Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS),
- des associations indépendantes,
- des établissements d'accueil pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ...

Le public accueilli dépend donc de la vocation de ces services ou établissements :

- accueil de personnes âgées de plus de 60 ans et souffrant de troubles de la mémoire et de désorientation,
- accueil d'adultes souffrant de troubles psychiques, victimes d'un accident cérébral...

Le financement de l'accueil de jour :

L'accueil de jour peut être financé dans le cadre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). Les bénéficiaires peuvent bénéficier de cette allocation versée par le Département les personnes âgées de 60 ans et plus, classées dans les GIR (groupes iso-ressources) 1, 2, 3 ou 4 de la grille AGGIR. Pour en savoir plus sur l'APA en établissement, cliquez [ici](#)

Possibilité d'une aide financière ponctuelle des caisses de retraite: Se renseigner auprès du service action sociale de la caisse de retraite complémentaire.

Qui contacter pour en savoir plus?

Pour une personne aidée de plus de 60 ans et son entourage :

- **Les Pôles Gériatriques** du Conseil Départemental, cliquez [ici](#).
- **Service ORIZEA des caisses de retraite complémentaire** : Accompagnement et soutien dans la recherche d'établissement d'accueil pour personnes âgées. Pour en savoir plus, cliquez [ici](#)
- **La Clé des Aînés (pour les retraités mulhousiens)** - 41, avenue Kennedy - 68100 Mulhouse - 03.89.33.79.29
- Voir le [Portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches](#).

Handicap et dépendance
Accompagner un proche
en Haut-Rhin

Parole aux
familles

Udaf
UNION Départementale des
Associations
FAMILIALES
du Haut-Rhin

Accueil >> L'accueil de jour

- **Rivage Centre** - Plate-forme de répit et d'accompagnement - 28 rue des Vosges - 68000 - Colmar - 03 89 80 93 71
- **Rivage Sud** - Plate-forme de répit et d'accompagnement - 75 allée Gluck BP 217 - 68060 - Mulhouse Cedex - 03 89 82 47 87

Pour toute personne en situation de handicap (enfant, adulte) qui souhaite bénéficier d'un accueil de jour :

- **La MDPH**, Maison Départementale des Personnes Handicapées, 125 B, Avenue d'Alsace - BP 20351 - 68006 Colmar Cedex - 03 89 30 68 10.